

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 28 septembre 2023**

Nombre de conseillers		
Effectifs	Présents	Pouvoir(s)
<b>29</b>	<b>21</b>	<b>6</b>

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Abstention : 6
Pour : 21
Contre : 0

Le 28 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GUILBERT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 22 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie le 22 septembre 2023.

Le quorum étant atteint (15 membres) avec 21 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir			Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
GUILBERT	BRUNO	X			LE BLEIZ-CHATELAIN	CORINNE		X	VALERIE FISSET
BETOUS	MARYSE	X			DELAHAYE	CHRISTOPHE	X		
QUESNEL	VICTOR	X			EVE	THIERRY	X		
PACHECO	VICTORIA	X			COUSIN	SEVERINE	X		
LEJEUNE	JEAN-MICHEL		X	DOMINIQUE PARA	HAREL	NICOLAS	X		
FISSET	VALERIE	X			DELVALLEE	SYLVAIN	X		
LARIDON	THIERRY	X			PARA	DOMINIQUE	X		
JOUTEL	MARIE-THERESE	X			COMTE	ELENA		X	
PEUDEVIN	JEAN-CHARLES	X			DUPERRON	ERIC		X	XAVIER FOUCHER
RIOULT	BERTRAND		X	FRANCIS DEHAYS	MALLET	PASCAL	X		
DEHAYS	FRANCIS	X			CARABY	MARTINE	X		
REBOUL	CATHERINE	X			VALEUX-VAN-HOVE	NATHALIE		X	MARTINE CARABY
DELATTRE	MARIE-CHRISTINE	X			CHOLLOIS	HERVE		X	PASCAL MALLET
PETIT	OLIVIER	X			FOUCHER	XAVIER	X		
LOUVET	ISABELLE		X						

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

**DCM 2023-67**  
**EXERCICE 2023 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Envoyé en préfecture le 02/10/2023  
Reçu en préfecture le 02/10/2023  
Publié le  
ID : 076-217604750-20230930-DCM202367-DE

Le Quorum constaté,  
**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** les délibérations en date des 09 février, 06 avril 2023 portant adoption du Budget, Budget Supplémentaire ;  
**Vu** l'avis favorable de la Commission Finances en date du 22 septembre 2023 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Victor QUESNEL, Adjoint aux Finances ;  
Après en avoir délibéré ;

**Considérant** que la présente décision modificative permet de procéder à des ajustements de crédits en recettes et en dépenses sur la section d'investissement ;

**Considérant** que la Commune doit inscrire 517 450 € de nouvelles recettes d'investissement au Chapitre 024 « Produits de cessions immobilières » afin de comptabiliser :

- La reprise de l'ancien véhicule de la police Municipale à 1 250 € ;
- La reprise de l'ancien Poids Lourd du Centre Technique Municipal à 16 200 € ;  
Les deux biens étant totalement amortis, leur reprise constitue une plus-value à inscrire.
- La cession d'un terrain communal de 3 000 M2 à l'association Sainte Marie – Saint Joseph pour 500 000 €.

**Considérant** le besoin de financement aux Chapitres 21 et 23 estimé à 517 K€.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 au BP 2023 comme présentée ci-après.**

		BP 2023 consolidé	DM 1	BP + DM n°1
<b>Investissement</b>				
<b>Recettes</b>		<b>4 545 731,11 €</b>	<b>517 450,00 €</b>	<b>5 063 181,11 €</b>
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement	500 798,00 €	- €	500 798,00 €
Chap 024	Produits des cessions immo	0,00 €	517 450,00 €	517 450,00 €
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	146 105,00 €	- €	146 105,00 €
Chap 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 118 942,32 €	- €	1 118 942,32 €
Chap 13	Subventions d'investissement	1 656 277,79 €	- €	1 656 277,79 €
Chap 16	Emprunt et dettes assimilées	500 000,00 €	- €	500 000,00 €
Chap 27	Autres immobilisations financières	65 000,00 €	- €	65 000,00 €
Chap 001	Solde d'exécution de la section d'investissement	558 608,00 €	- €	558 608,00 €
<b>Dépenses</b>		<b>4 545 731,11 €</b>	<b>517 450,00 €</b>	<b>5 063 181,11 €</b>
Chap 001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00 €	- €	0,00 €
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	160,00 €	- €	160,00 €
Chap 16	Emprunt et dettes assimilées	613 329,00 €	- €	613 329,00 €
Chap 20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	- €	0,00 €
Chap 21	Immobilisations corporelles	1 209 314,06 €	170 333,00 €	1 379 647,06 €
Chap 23	Immobilisations en cours	2 722 928,05 €	347 117,00 €	3 070 045,05 €



Pour copie conforme au registre  
Le 30 septembre 2023

Le Maire,  
**Bruno GUILBERT**